

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2006/001969**
n°de gestion : **2006B00209**
n°SIREN : **488 095 837 RCS Vienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Vienne certifie avoir procédé le 03/10/2006 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.M. HOLDING société par actions simplifiée

m 7 Bois d'Aval 38150 Chanas -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

décision des associés du 21/03/2006 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

n° 1969

A.M. HOLDING

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 29.600.040 EUROS
SIEGE SOCIAL : CHANAS (38150)
RN 7
BOIS D'AVAIL

488 095 837 RCS VIENNE

**EXTRAIT DE LA
DELIBERATION DU COMITE DE SURVEILLANCE
SEANCE DU 21 MARS 2006**

L'an deux mille six,
Et le vingt et un mars,
A dix heures,

Les membres du Comité de surveillance se sont réunis, au siège social, sur la convocation de leur Président.

Sont présents et ont émarginé le registre de présence :

- Monsieur Vincent MENEZ, Président du Comité de Surveillance,
- Monsieur Mathieu ANTONINI,
- Monsieur Bruno LADRIERE, représentant également Monsieur Thibault BASQUIN, absent et excusé,

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Bruno FROIDEVAL, représentant EUROMEZZANINE 5 FCPR, censeur.
- Les membres du Comité de Direction, savoir :
 - Monsieur Philippe COLANÇON, Président,
 - Monsieur Luc TURIN, Directeur Général,
 - Monsieur Rui CHEN.

Ont été conviés à participer à la réunion :

- Madame Sophie LAZARD du Cabinet PricewaterhouseCoopers Entreprises SARL, Commissaire aux comptes de la société,
- Maître Olivier GIORDANO, Avocat de la société.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent MENEZ, Président du Comité de Surveillance.

Le Comité délibère comme suit sur les questions figurant à son ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

Une discussion s'engage entre les membres du Comité de Surveillance quant à la nécessité de désigner un second Directeur Général en vue d'assister le Président dans sa mission.

Après échange de vues, les membres du Comité de Surveillance décident, à l'unanimité, de désigner un second Directeur Général en la personne de :

- Monsieur Rui CHEN, demeurant à LISBONNE, Rua Maestro Frederico Freitas n°11, 8 esq, 1500-399, (Portugal),

avec les pouvoirs prévus par les statuts et, notamment, le pouvoir de représentation de la société vis-à-vis des tiers.

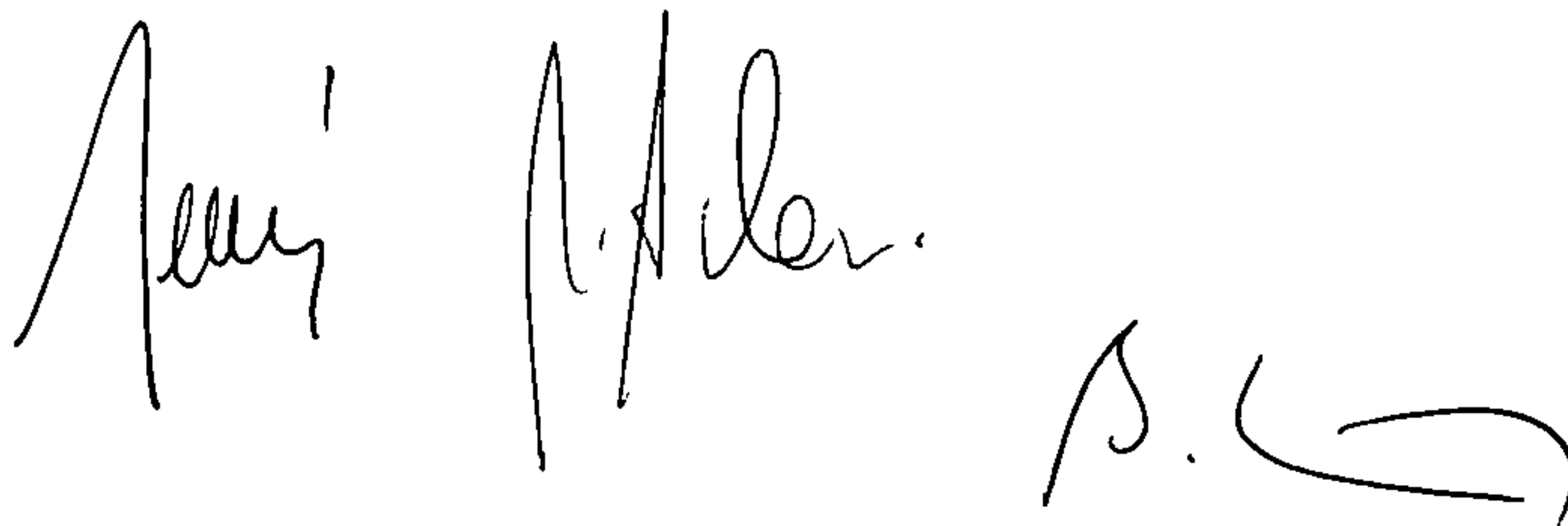
Monsieur Rui CHEN est nommé avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2006 et pour la durée de son mandat de membre du Comité de Direction.

Monsieur Rui CHEN intervient alors pour remercier les membres du Comité de Surveillance de la confiance qu'ils lui témoignent et précise qu'il n'est sous le coup d'aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer ces nouvelles fonctions.

.....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Comité de Surveillance présents.

The block contains three handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is stylized and appears to be 'M. Chen'. The middle signature is more legible and appears to be 'M. Chen'. The signature on the right is a large, bold, stylized mark that looks like 'A. L.' or similar.